



IFLA
2005
OSLO

World Library and Information Congress: 71th IFLA General Conference and Council

"Libraries - A voyage of discovery"

August 14th - 18th 2005, Oslo, Norway

Conference Programme:

<http://www.ifla.org/IV/ifla71/Programme.htm>

juillet 26, 2005

Code Number:

051-F

Meeting:

108 Education and Training with Library Theory and Research

Division VII Education and Research

Le projet LIPER (Library and Information Professions and Education Renewal) au Japon

Shuichi Ueda (Professor, Keio University)

Akira Nemoto (Professor, Tokyo University)

Makiko Miwa (Professor, National Institute of Multimedia Education)

Mitsuhiro Oda (Professor, Aoyama Gakuin University)

Haruki Nagata (Professor, University of Tsukuba)

Teruyo Horikawa (Professor, Shimane Women's College)

Résumé

Lancé en avril 2003, le projet LIPER est un projet prévu pour durer sur trois années, dont le but est d'étudier l'histoire, la situation actuelle et les perspectives d'avenir de l'éducation aux sciences de l'information et des bibliothèques, à la fois au Japon et dans d'autres pays, afin d'évaluer le besoin d'une possible réforme du système japonais de formation aux sciences de l'information et des bibliothèques. Cette communication décrit le contexte et les motivations du projet LIPER, et souligne les principales activités de recherche conduites dans le cadre de LIPER par les membres de quatre équipes spécialisées, à savoir les équipes Education, Bibliothèques publiques, Bibliothèques universitaires et Bibliothèques scolaires.

I. Introduction :

Le projet LIPER (Library and Information Professions and Education Renewal) étudie l'histoire, la situation actuelle et les perspectives d'avenir de l'éducation aux sciences de l'information et des bibliothèques au Japon, dans l'optique d'une possible réforme du système japonais de formation aux sciences de l'information et des bibliothèques. L'histoire des formations aux sciences de l'information et des bibliothèques au Japon a plus de 50 ans ; pourtant, c'est la première fois qu'une enquête d'envergure nationale est entreprise. Cette

communication décrit le contexte et les motivations du projet LIPER, et souligne les principales activités de recherche et les premiers résultats obtenus par quatre équipes spécialisées : l'équipe Education, chargée d'identifier la situation actuelle des programmes en sciences de l'information et des bibliothèques, de recenser les enseignants et les étudiants ; l'équipe Bibliothèques publiques, chargée d'identifier les compétences professionnelles nécessaires aux bibliothécaires de bibliothèques publiques, ainsi que les moyens d'acquérir et conserver ces compétences ; l'équipe Bibliothèques universitaires, chargée d'identifier les compétences professionnelles nécessaires aux bibliothécaires de bibliothèques universitaires, ainsi que les moyens d'acquérir et conserver ces compétences ; et l'équipe Bibliothèques scolaires, chargée de développer une image idéale des bibliothécaires dans les écoles ainsi que des spécialistes des médias scolaires.

II. Aperçu des formations aux sciences de l'information et des bibliothèques au Japon

Le système de formation des bibliothécaires japonais a pour but de former des bibliothécaires qualifiés (shisho), et des bibliothécaires assistants (shishoho) pour les bibliothèques publiques, ainsi qu'il est spécifié dans la loi japonaise sur les bibliothèques. D'autre part, le but de la formation d'enseignants bibliothécaires (shisho-kyouyu) est de produire des professeurs qui, en outre, possèdent également un diplôme professionnel de bibliothécaire. Il n'existe pas d'autre système organisé pour les autres types de bibliothèques et de professionnels de l'information. Il n'a été établi aucune base légale ni système de qualification pour les professionnels de l'information dans les bibliothèques universitaires et spécialisées.

1. La loi sur les bibliothèques

Promulguée en 1950, la loi japonaise sur les bibliothèques, qui, en réalité, représente la loi sur les bibliothèques publiques, distingue deux catégories de professionnels des bibliothèques : le bibliothécaire, qui est en charge du travail professionnel, et le bibliothécaire assistant, qui assiste le bibliothécaire. Selon l'article 5 de la loi, une personne est qualifiée comme bibliothécaire si elle possède un diplôme d'une école polytechnique ou d'une université et qu'elle a accompli la formation complémentaire précisée dans l'article 6 de la loi, ou si elle a une expérience en tant que bibliothécaire assistant de plus de trois ans et a suivi la formation complémentaire précisée dans l'article 6 de la loi. De la même manière, une personne est qualifiée bibliothécaire assistant si elle possède une qualification de bibliothécaire, ou si elle est diplômée du second degré et a accompli la formation précisée dans l'article 6. Selon l'article 6 de la loi sur les bibliothèques, la formation professionnelle pour les bibliothécaires et bibliothécaires assistants est délivrée par les universités en conformité avec le Ministère de l'Education, des sciences, des sports et de la culture (MEXT). Les cours, les crédits, et tous les autres éléments nécessaires sont spécifiés par une ordonnance du ministère.

2. La loi sur les bibliothèques scolaires

La loi sur les bibliothèques scolaires, promulguée en 1953, imposa à toutes les écoles (couvrant les 12 années d'éducation primaire et secondaire) de créer une bibliothèque scolaire servant de centre d'information, de lecture et d'apprentissage, et d'employer un enseignant bibliothécaire, avec une précision supplémentaire indiquant que « l'emploi d'un enseignant bibliothécaire est facultatif pour le moment ». De nombreuses écoles n'avaient pas encore employé d'enseignant bibliothécaire en 1997, quand la précision supplémentaire fut révisée pour imposer aux écoles disposant de 12 classes ou plus d'employer un enseignant

bibliothécaire avant le 31 mars 2003. Selon l'article 5 de la loi sur les bibliothèques scolaires, un programme de formation pour les enseignants bibliothécaires, pour un total de 10 crédits, peut être délivré par les universités en conformité avec le Ministère de l'Education, des sciences, des sports et de la culture.

3. Aperçu de l'histoire de l'éducation aux sciences de l'information et des bibliothèques au Japon

En 1950, immédiatement après la promulgation de la loi sur les bibliothèques, le programme de formation de bibliothécaires fut initié par deux universités, à savoir les universités Toyo et Nihon. L'Ecole japonaise des bibliothèques, le premier programme général pour les formations aux métiers des bibliothèques au niveau universitaire, fut établi en 1951 à l'université Keio, sous les auspices de l'American Library Association. L'école ajouta un programme de master en deux ans en 1960, changea son nom en Ecole des sciences de l'information et des bibliothèques en 1968 pour englober l'étude de l'information, et introduisit le premier programme doctoral en sciences de l'information et des bibliothèques en 1975, afin de produire des chercheurs et enseignants hautement qualifiés dans ce domaine.

Des développements se sont produits en parallèle au niveau national, quand le *National Junior College for Librarianship*, instauré en 1954 par le ministre de l'éducation, fut restructuré à l'université des sciences de l'information et des bibliothèques en 1979, étendant le programme de formation consacré aux sciences de l'information et des bibliothèques à quatre ans. L'université y ajouta un programme de master en deux ans en 1984, un programme de doctorat en 2000, et fusionna avec l'université de Tsukuba en 2002. C'est actuellement la plus importante école de sciences de l'information et des bibliothèques au Japon.

En 2004, 296 universités proposent le programme de formation aux métiers de bibliothécaire, et forment ensemble plus de 10.000 bibliothécaires publics chaque année. La plupart d'entre elles proposent le programme avec un minimum de 20 crédits ainsi que le stipule l'article 6 de la loi sur les bibliothèques, alors que d'autres proposent un programme complet de niveau licence. En outre, il existe huit programmes de master et quatre programmes de doctorat en sciences de l'information et des bibliothèques.

III. Cours et tendances récentes dans l'enseignement aux sciences de l'information et des bibliothèques au Japon

Cette partie présentera les différents types de formations proposées et la structure basique d'enseignement pour les formations aux sciences de l'information et des bibliothèques au Japon. Les tendances actuelles dans les programmes de licence (« *undergraduate* ») et post-licence (« *graduate* ») en sciences de l'information et des bibliothèques seront aussi mentionnées.

1. Curriculum pour les bibliothécaires

Le tableau 1 décrit le curriculum élémentaire du programme de formation pour les bibliothécaires ainsi qu'il a été défini par le MEXT en 1996. Chaque étudiant qui choisit l'ensemble des cours ainsi que deux cours optionnels (complétant un minimum de 20 crédits ainsi que réclamés par l'ordonnance), est éligible à la qualification de bibliothécaires pour les bibliothèques publiques. Environ 20% des universités demandent aux étudiants d'obtenir au

moins 20 crédits, et environ 50%, 25 crédits ou moins. Le programme de formation a été proposé à la fois à l'université au cours de l'année universitaire et comme séminaire d'été intensif. Ce dernier est fréquenté principalement par des personnels de bibliothèques employés à temps plein et souhaitant une qualification officielle.

2. Curriculum pour les enseignants bibliothécaires

Le tableau 2 décrit le curriculum du programme de formation pour les enseignants bibliothécaires ainsi que spécifié par l'ordonnance du MEXT en 1997. Un étudiant qui choisit ces cinq cours en complément d'un ensemble de formations au professorat peut prétendre à l'obtention du certificat d'enseignant bibliothécaire. Le programme d'enseignant bibliothécaire a été proposé à la fois à l'université au cours de l'année universitaire et comme séminaire d'été intensif. Ce dernier est fréquenté principalement par des enseignants à temps plein envoyés par leur école pour obtenir la certification d'enseignant bibliothécaire afin de remplir les conditions réclamées par la clause supplémentaire de la loi sur les bibliothèques scolaires.

3. Départements des sciences de l'information et des bibliothèques

Un nombre croissant d'universités ont mis en place un premier cycle de formation aux sciences de l'information et des bibliothèques. Parmi celles-ci figurent l'école des sciences de l'information et des bibliothèques de l'université Keio, l'école des sciences de l'information et des bibliothèques de l'université Tsukuba, le département des sciences de l'information et des bibliothèques de l'université Aichi Shukutoku, la faculté des ressources culturelles et d'information de l'université Tsurumi, et l'école de socio-informatique à l'université Chuo. La plupart de ces universités, ainsi que des institutions de formation d'enseignants, offrent des programmes de formation de deuxième cycle en sciences de l'information et des bibliothèques. Des programmes de doctorat en sciences de l'information et des bibliothèques sont ainsi offerts par l'université Keio, l'université de Tsukuba, l'université Aichi Shukutoku, l'université de Kyoto et l'université de Tokyo.

IV. Tendances récentes du marché des bibliothécaires au Japon

Moins de 10% des étudiants qui obtiennent des certifications de bibliothécaire pour les bibliothèques publiques obtiennent un emploi dans une bibliothèque publique. Cette partie décrit la situation actuelle du marché de l'emploi au Japon pour les bibliothécaires, dans les bibliothèques publiques, scolaires, et universitaires.

1. Bibliothèques publiques

La plupart des bibliothèques publiques sont dirigées soit par le gouvernement national soit par des administrations municipales qui ont tendance à employer un personnel à temps complet comme personnel administratif général. C'est pourquoi ceux qui obtiennent le certificat de bibliothécaire grâce à un programme de formation ont besoin de passer le concours d'entrée dans le service public afin d'obtenir le statut officiel de fonctionnaire avant de pouvoir obtenir un emploi à temps plein dans des bibliothèques nationales ou municipales. En conséquence, en 2004, 41,5% du personnel à temps complet des bibliothèques possèdent des qualifications en bibliothéconomie (souvent obtenues grâce à des formations intensives pendant l'été). Il leur est souvent demandé d'aller travailler dans des départements autres que la bibliothèque

afin d'acquérir l'expérience et les compétences administratives élargies que nécessite la promotion à des postes plus élevés. C'est pourquoi la qualification en bibliothéconomie n'aide pas nécessairement à développer la carrière professionnelle dans le domaine des bibliothèques publiques.

2. Bibliothèques scolaires

Depuis 1997 (lorsque fut révisée la précision supplémentaire de la loi sur les bibliothèques scolaires et que toutes les écoles possédant plus de 12 classes furent contraintes de disposer d'un enseignant bibliothécaire au 31 mars 2003), beaucoup d'écoles ont commencé à recruter des bibliothécaires enseignants. Dans la plupart des cas cependant, les écoles ont demandé aux enseignants en poste d'obtenir le certificat d'enseignant bibliothécaire grâce à des cours d'été intensifs, plutôt que de recruter de nouveaux enseignants bibliothécaires. C'est pourquoi les opportunités d'emploi pour les nouveaux diplômés n'augmentent pas forcément. L'enseignant bibliothécaire reste un enseignant à temps plein et ses responsabilités d'enseignement ne diminuent pas même s'il est employé comme enseignant bibliothécaire. Il est ainsi difficile pour lui/elle de réaliser l'ensemble des tâches imposées par une bibliothèque scolaire. De plus, un nombre croissant d'écoles disposaient déjà d'employés dans les bibliothèques scolaires (pour le développement des collections et le prêt) depuis les années 1980. Les écoles n'ayant pas recruté d'enseignant bibliothécaire pendant une longue période, les enseignants bibliothécaires récemment nommés se sentent encore en porte-à-faux vis-à-vis des personnels présents auparavant dans les bibliothèques scolaires. 84,9% des lycées, 44,1% des collèges et 39,7% des écoles primaires disposaient d'enseignants bibliothécaires en 2004. Il n'existe aucune information concernant le pourcentage de bibliothécaires qualifiés parmi le personnel employé dans les bibliothèques scolaires.

3. Bibliothèques universitaires

Les universités japonaises ne demandent pas à leurs employés de bibliothèque de disposer du diplôme de bibliothécaire, et recrutent librement grâce à leurs propres tests de sélection. Cette situation est due au fait que la loi sur les bibliothèques actuellement en vigueur concerne les bibliothèques publiques, et qu'elle est considérée comme insuffisante pour les bibliothèques universitaires. Néanmoins, plus de la moitié des personnels à temps plein des bibliothèques universitaires possèdent le diplôme de bibliothécaire. Les professionnels de l'information travaillant dans les universités nationales ont des possibilités de mutation d'une université à une autre et de développer leurs compétences professionnelles tout en bénéficiant d'expériences diverses. Ceux qui travaillent dans des universités ou écoles privées n'ont en revanche pas ce genre d'opportunité de mobilité. Ils préfèrent changer de département au sein de leur établissement afin de gagner en expérience ou d'obtenir une promotion. En outre, un nombre croissant d'universités recrutent du personnel à temps partiel ou des étudiants pour des tâches de routine, ou sous-traitent nombre des services des bibliothèques, avec comme résultat une baisse du nombre de personnel à temps plein.

V. Cadre de recherche et premiers résultats du projet LIPER

Cette partie porte sur les objectifs, les caractéristiques, la structure et les premiers résultats du projet LIPER.

1. Objectifs du projet LIPER

Le projet LIPER a pour objet d'étudier la question émergente d'une restructuration des formations aux professions des bibliothèques et de l'information au Japon, en concentrant les efforts de chercheurs représentant différents domaines, choisis principalement parmi les membres de la Société japonaise des sciences de l'information et des bibliothèques. L'objectif du projet est double :

- Evaluer la performance des systèmes de formation et des cursus, à partir des expériences des professionnels de l'information travaillant dans des bibliothèques et organisations similaires comme des industries de l'information, des centres d'information, des musées et archives.
- Clarifier l'étendue des compétences et connaissances professionnelles nécessaires pour travailler pour une bibliothèque ou une organisation similaire, considérer le rôle et les fonctions des institutions de formation, et développer des directives pour les futurs systèmes de formation, y compris concernant un examen commun, les procédures d'accréditation et les méthodes d'évaluation.

2. Caractéristiques du projet LIPER

Les caractéristiques du projet LIPER sont les suivantes :

- Développer un programme moderne de formation aux sciences de l'information et des bibliothèques. Ce secteur est influencé depuis longtemps par la croissance des technologies de l'information. Le progrès des technologies de l'information numérique dans les années 1990 et son impact sur l'ensemble de la société sont de première importance. En gardant cette réalité en tête, le projet LIPER réfléchira à un nouveau curriculum prenant en compte non seulement les technologies de l'information en rapport avec les activités (contrôle bibliographique, recherche d'information, développement de bases de données) et les services (fourniture de bibliothèques numériques, journaux en ligne et services de référence numériques) d'une bibliothèque, mais également des lois et règlements adaptés, tels que le copyright et le dépôt légal, ainsi que le travail en réseau. Le projet étudiera également les questions de l'éducation à distance et de l'e-learning dans des environnements en réseau.
- Contribuer à résoudre un certain nombre de problèmes inhérents à la situation actuelle de la formation des bibliothécaires et professionnels de l'information. Seules deux catégories de professionnels des bibliothèques ont été prises en compte par le système de formation académique actuel : la première est celle des bibliothécaires et assistants de bibliothèques pour les bibliothèques publiques, dans le cadre de la loi sur les bibliothèques (promulguée en 1950) ; la seconde est l'enseignant bibliothécaire dans les bibliothèques scolaires, dans le cadre de la loi sur les bibliothèques scolaires (promulguée en 1953 et révisée en 1997). La structure de la première catégorie n'a jamais été modifiée, même si le contenu de sa formation initiale a été revue plusieurs fois par les ordonnances du MEXT. D'où le fait que le système de formation actuel n'est pas adapté aux exigences actuelles de la conduite d'une bibliothèque publique. D'autre part, la révision de la loi sur les bibliothèques scolaires en 1997 imposa le recrutement d'enseignants bibliothécaires dans chaque école. Néanmoins, la place de l'éducation dans le système scolaire, la spécialisation des tâches, et les contenus des cursus pour les enseignants bibliothécaires reste problématique. C'est pourquoi le projet LIPER traitera des questions d'éducation et de formation des bibliothécaires en général, sans tenir compte des différents types de bibliothèques.

- Tendre à la positionner les sciences de l'information et des bibliothèques comme fondement de la formation des nouveaux professionnels de l'information. Nous reconnaissons le changement de paradigme contemporain dans la structure organisationnelle du Japon, qui inclut la réforme du système d'enseignement supérieur. Sur la base de ce constat, le projet LIPER traitera du métier de bibliothécaire et de sa formation initiale, en relation avec le système professionnel dans son ensemble, y compris en évaluant la possibilité d'établir des écoles professionnelles en sciences de l'information et des bibliothèques au niveau de la licence (« *graduate level* »), en analysant les systèmes professionnels dans les domaines de la pédagogie, de la culture, de la psychologie, du bien-être social, et en examinant les systèmes de formation des archivistes, conservateurs de musée, et des spécialistes de l'information dans la perspective des bibliothécaires.

Au Japon, aucune étude transversale à la profession des systèmes de formation des professionnels de l'information n'a été menée depuis dix ans, même si certaines associations professionnelles désignées ont réalisé des enquêtes par domaine. Entre-temps, beaucoup d'efforts ont été faits pour tenter de moderniser l'enseignement aux sciences de l'information et des bibliothèques dans le monde. L'IFLA a publié ses « Guidelines for Library/Information Educational Programs » en 2000 pour proposer des thèmes élémentaires pour restructurer dans chaque pays les systèmes de formation aux sciences de l'information et des bibliothèques. En Angleterre, la Library Association (LA) et l'Institute of Information Scientists (IIS) se sont associés pour former le Chartered Institute of Library and Information Professionals (CILIP), et ont défini un large ensemble de domaines de connaissances et de pratiques afin de caractériser la nature du travail de bibliothèque et d'information. En Amérique du Nord, un projet de recherche d'une durée de trois ans, KALIPER, a été mené afin de déterminer la nature et l'importance des principaux changements dans les cursus de sciences de l'information et des bibliothèques. On attend des résultats qu'ils aient un impact important sur les formations futures ainsi que sur le système de formation aux sciences de l'information et des bibliothèques.

L'intention du projet LIPER est d'étudier le système de formation aux sciences de l'information et des bibliothèques au regard des réflexions menées à l'étranger, et de les adapter à la situation japonaise. Le projet KALIPER est considéré comme la version 21^e siècle du rapport Williamson (1923) qui avait eu un impact majeur sur la formation des bibliothécaires professionnels en Amérique du Nord. Le projet LIPER a comme objectif un résultat similaire au Japon.

3. Structure du projet LIPER

Au Japon, la formation initiale des bibliothécaire est depuis longtemps traitée en relation avec les différents types de bibliothèques, comme le reflètent les lois sur les bibliothèques publiques et scolaires. Afin de réduire cette différenciation, le projet LIPER est organisé de manière à créer des sous-projets vertical (groupe A) et horizontal (groupe B).

Le Groupe A est divisé en 4 sous-groupes :

1. L'équipe éducation étudie les questions concernant les formateurs, les étudiants et les cursus, ainsi que la formation initiale des bibliothécaires et enseignants bibliothécaires,
2. l'équipe bibliothèques publiques s'intéresse aux affectations et développements de carrière dans les bibliothèques publiques, ainsi qu'à la perception que le personnel des bibliothèques publiques a de la situation actuelle de la formation initiale,

3. l'équipe bibliothèques universitaire s'intéresse aux affectations et développements de carrière dans les bibliothèques universitaires, ainsi qu'à la perception que le personnel des bibliothèques universitaires a de la situation actuelle de la formation initiale, et
4. l'équipe bibliothèques scolaires travaille à développer une image idéale du spécialiste des medias scolaires, et étudie les systèmes d'affectation et de développement de carrière.

4. Procédure de recherche et résultats préliminaires

Cette partie décrit les activités de recherche conduites par les sous-groupes

Equipe éducation

L'équipe éducation a mené les études suivantes :

1. Etude des programmes d'éducation : à travers une étude de 16 universités menée en 2003 et 2004 pour comprendre les tendances générales dans les systèmes et cursus de formation pour les bibliothécaires, plusieurs hypothèses ont été développées portant sur les programmes d'enseignement, les cursus, les étudiants et les enseignants. Ces hypothèses ont été employées pour former le socle de plusieurs enquêtes décrites ci-dessous.
2. Un questionnaire fut distribué auprès de 1900 nouveaux étudiants des programmes de formation de bibliothécaires de 18 universités, afin d'identifier les motivations guidant les étudiants dans le choix de tels programmes, ainsi que leur degré de familiarité avec les bibliothèques et les livres. Les résultats montrent que les étudiants ayant répondu aiment les livres, et que leur expérience passée d'usage des bibliothèques a influencé leur motivation pour obtenir un diplôme de bibliothécaire ou d'enseignant bibliothécaire.
3. Une enquête par voie postale fut menée auprès de 296 universités et écoles afin d'évaluer la situation actuelle et les changements récents concernant les cursus, les étudiants et les enseignants des programmes de formation aux métiers de bibliothécaire et enseignant bibliothécaire. 231 universités et écoles ont participé à l'enquête, qui obtint un taux de réponse de 78%. Les résultats concernant le programme de formation de bibliothécaire ont montré que plus de 10.000 nouveaux bibliothécaires diplômés sont formés chaque année. Le nombre d'étudiants n'a pas évolué ces dernières années, mais de moins en moins de diplômés obtiennent un emploi à temps complet sécurisé, tandis que ceux qui obtiennent un poste à temps partiel ou dans l'industrie des technologies de l'information sont en augmentation. Le nombre de crédits nécessaires pour l'obtention du certificat de bibliothécaire varie selon les universités et écoles, mais est compris généralement entre 21 et 24. Les résultats concernant les programmes de formation d'enseignant bibliothécaire montrent que plus de 10.000 nouveaux diplômés sont formés chaque année, et le nombre d'étudiants est en augmentation. Les possibilités pour les diplômés d'obtenir des emplois à temps plein ou partiel sont depuis peu en augmentation.
4. Une enquête par voie postale fut conduite auprès de 833 membres de facultés (y compris des adjoints), afin d'identifier leur perception de l'état actuel des programmes et systèmes de formation initiale, ainsi que leurs souhaits pour l'avenir. 322 (38%) d'entre eux ont répondu. Les résultats seront publiés à l'automne 2005.

Equipe bibliothèques publiques

Cette équipe a mené les études suivantes :

1. En 2003 – 2004 ont été menées des interviews de directeurs de bibliothèques, d'administrateurs et de personnels de onze bibliothèques publiques à différents niveaux et dans différents endroits, afin d'éclairer les perceptions, les opinions et sentiments à l'égard du système actuel de formation initiale des bibliothécaires au Japon. Les interviewés ont été soigneusement choisis afin de représenter les diverses professions possibles avec un diplôme professionnel de bibliothécaire, ainsi que des durées diverses d'expérience dans le métier. Les résultats montrent une diversité d'opinions (dont certaines sont contradictoires) ainsi qu'un désir de clarification des standards concernant les connaissances et compétences attendues d'un bibliothécaire public.
2. Une enquête postale auprès de personnels de bibliothèques à temps plein et temps partiel a été menée en 2004 pour identifier leur perception des connaissances et compétences techniques attendues des bibliothécaires publics. L'échantillon pour l'enquête fut choisi suivant la méthode de l'échantillonnage aléatoire stratifié. 1266 réponses provenant de 120 bibliothèques publiques (taux de réponse de 68,6%) ont été analysées et les résultats seront diffusés en 2005.
3. Furent menés également des entretiens avec des universitaires qui ont écrit ou communiqué sur le sujet de la formation des bibliothécaires, ainsi qu'avec ceux qui sont familiers de cette question, afin de vérifier la fiabilité et la validité des résultats de l'enquête. Ces résultats seront eux aussi publiés en 2005.

Equipe bibliothèque universitaires

Cette équipe a mené les études suivantes :

1. Des entretiens en focus group furent conduits dans dix bibliothèques universitaires en 2003 et 2004. Quatre groupes furent constitués dans chaque bibliothèque universitaire, réunissant les directeurs, le personnel de direction, le personnel intermédiaire, et les nouveaux employés.
- 2.

Le groupe des directeurs souligna le besoin de revoir le système de formation professionnelle actuel, afin d'inclure une formation adéquate aux technologies de l'information ainsi qu'une formation de base à différents éléments. Ils reconnurent le besoin d'un nouveau système de qualification pour le personnel des bibliothèques universitaires, plus évolué que l'actuel diplôme pour les professionnels des bibliothèques publiques.

Le personnel de direction a eu tendance à insister sur les compétences professionnelles en général devant être enseignées aux futurs professionnels. Il percevait les compétences professionnelles comme importantes, sans en avoir une vision claire. Il voyait l'actuel système de transfert comme un obstacle à l'acquisition des compétences professionnelles et critiquait le système actuel de formation des personnels de bibliothèques universitaires, mais reconnaissait l'utilité du récent système de sous-traitance de certains services de la bibliothèque comme moyen de réduire les coûts de fonctionnement.

Le personnel intermédiaire, lui, était irrité de l'existence de trop nombreux plans de carrière possibles sans avoir d'image précise de sa propre situation actuelle ; il considérait que le système actuel de mobilité rapide et de sous-emploi l'empêchait de développer ses compétences professionnelles ; il se plaignait de la nature non systématique du système de formation actuel ; et il considérait la maîtrise des sciences de l'information et des bibliothèques comme le fondement de la profession.

Les nouveaux employés ont trouvé du sens à leur travail dans la communication avec les usagers. Ils ont trouvé difficile de voir la connexion entre les différentes tâches professionnelles dues à l'organisation bureaucratique, mais étaient néanmoins grandement motivés par le développement de compétences avancées. Ils considéraient le système actuel de formation comme inadéquat, et souhaitaient une formation sur le tas ainsi que d'autres opportunités pour un apprentissage disciplinaire. En outre, un système d'emploi à trois niveaux (personnel à temps plein, personnel à temps partiel, assistants étudiants) récemment développé a été identifié. Le nombre de personnel à temps plein diminue rapidement, alors que le personnel à temps partiel et les assistants étudiants prennent des responsabilités croissantes pour des tâches assurées auparavant par du personnel à temps plein. En réalité, certaines petites bibliothèques ont entièrement sous-traité leurs services de bibliothèques.

3. Une enquête auprès des directeurs, personnels d'encadrement, personnel intermédiaire et nouveaux employés de l'ensemble des 687 bibliothèques de l'enseignement supérieur fut conduite en 2004. Les résultats montrent que les connaissances et compétences nécessaires pour les bibliothèques universitaires ont tendance à se déplacer du domaine du développement et de l'organisation des collections vers celles des services d'information. Parmi les systèmes de formation disponibles, les personnes interrogées ont préféré les formations sur le tas et les formations collectives, puis celles au niveau licence (« *undergraduate* »), et enfin les formations au niveau supérieur (« *at the graduate level* ») ou la formation continue.

Equipe Bibliothèques scolaires

Cette équipe considère que les fonctions d'une bibliothèque scolaire sont indispensables à la réalisation des objectifs pédagogiques des écoles, et définit le rôle des spécialistes de l'information et des médias » qui occupent les responsabilités relatives à l'information et aux médias dans les écoles, y compris les matériels audiovisuels et ordinateurs des bibliothèques scolaires. L'équipe a exploré cette hypothèse à travers les études suivantes :

1. Des entretiens avec des experts furent conduits pour examiner la possibilité d'établir un nouveau rôle pour les spécialistes de l'information et des médias : l'équipe a interrogé cinq chercheurs dans le domaine des technologies de l'éducation, spécialisés dans l'enseignement de l'audiovisuel et de l'informatique. Les résultats ont montré le besoin d'un nouveau type de professionnels dans les écoles, qui ne soient pas de purs ingénieurs mais possèdent une connaissance approfondie de l'utilisation et de l'enseignement des médias. Cependant, les personnes interrogées ont conseillé d'élargir le rôle de l'enseignant bibliothécaire déjà défini par la loi sur les bibliothèques scolaires, parce qu'il serait très difficile, sinon impossible, de fonder un nouveau type de professionnel dans l'environnement scolaire actuel, où la situation financière est difficile.
2. L'équipe a envoyé un questionnaire postal à des écoles primaires, des collèges et des lycées, afin d'identifier les tâches qui y sont réellement menées, afin de les comparer aux rôles théoriques des spécialistes de l'information et des médias. Un questionnaire a été envoyé à un échantillon de 1042 écoles, suivant la méthode de l'échantillonnage aléatoire stratifié, et 364 écoles ont répondu, soit un taux de réponse de 36%. Les résultats ont permis d'identifier les catégories de tâches réalisées par de nombreuses écoles et la faible part d'utilisation des technologies de l'information. Une comparaison entre les écoles dont la bibliothèque dispose d'employés et celles n'en disposant pas a montré qu'une grande proportion des écoles dont la bibliothèque dispose de personnel accomplit des tâches telles que services de référence, tenue de statistiques de fréquentation, et publication de journaux internes. Ce résultat a

confirmé que les tâches soi-disant de bibliothèques sont effectuées par du personnel de bibliothèques mais pas par les enseignants bibliothécaires.

3. L'équipe a également réalisé des entretiens en focus groupes avec des représentants de 6 écoles identifiées par l'enquête comme en pointe ou en retard dans l'utilisation des technologies de l'information dans les enseignements. Les thèmes des entretiens ont inclus la situation actuelle des technologies de l'information comme aide à l'enseignement, les besoins financiers pour les missions des bibliothèques scolaires, et les opinions concernant le système de qualification et de certification des professionnels des bibliothèques scolaires. Les résultats seront publiés en 2005.

Autres activités de recherche

En tant que membre des activités de recherche du groupe B, nous avons invité des personnalités de sept pays dont les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la Corée, la Chine, la Thaïlande, Taiwan et Singapour. Elles ont présenté la situation actuelle dans leur pays de l'enseignement aux sciences de l'information et des bibliothèques, des systèmes de qualification des bibliothécaires, des changements récents dans les cursus et sur le marché de l'emploi pour les bibliothécaires certifiés, et des échanges de crédits avec les pays voisins. A travers des présentations et des discussions, nous avons pu nous apercevoir que des changements considérables se produisent dans chacun de ces pays.

VI. Résumé et conclusion

L'objectif de cette contribution était de présenter le projet LIPER, son origine, ses objectifs et procédures. Le système de formation pour les bibliothécaires publics et scolaires en vigueur actuellement fut considéré comme le socle du projet LIPER. Les objectifs et le cadre du projet furent précisés après quelques activités de recherche et les premiers résultats. Ces résultats seront comparés grâce à des discussions avec d'autres membres du projet, et seront, nous l'espérons, synthétisés dans un rapport cohérent offrant des recommandations concrètes. Nous espérons avoir la chance de communiquer sur les résultats et recommandations l'année prochaine à Séoul au cours du congrès IFLA 2006.

Remerciements

Nous souhaitons remercier le Professeur Pors Niels Ole de nous offrir la chance de partager nos expériences en acceptant cette contribution, ainsi que tous les participants et personnes ayant répondu aux différents projets de LIPER, pour l'aide et le temps précieux qu'ils nous ont accordés.

Bibliographie

1. Toshokan Ho (The Library Law). Retrieved May 6, 2005, from : <http://law.e-gov.go.jp/fs/cgibin/strsearch.cgi>
2. Gakko Toshokan Ho (The School Library Law). Retrieved May 6, 2005, from: <http://law.egov.go.jp/fs/cgi-bin/strsearch.cgi>
3. Gakko Toshokan Ho Fusoku Dai-2-kou (The School Library Law, supplementary Provison-2). Retrieved May 6, 2005, from: <http://law.e-gov.go.jp/fs/cgi-bin/strsearch.cgi>
4. Takeuchi, H. and Kim, Y.W. "Current Issues in Library and Information Science Profession and Its Education in Japan." 65th IFLA Council and General Conference, Conference Programme and Proceedings, September 28, 1999. Retrieved May 6, 2005, from: <http://www.ifla.org/IV/ifla65/papers/151-115e.htm>
5. Nihon Toshokan Kyokai (Japan Library Association). Toshokan Nenkan (Library Year Book) 1997, p. 284-286.
6. Monbushou (Ministry of Education). "Gakko Toshokan Shisho-Kyouyu Koshukitei no Ichibu wo Kaiseisuru Shourei ni Tsuite (On the Revision of a Part of the Supplementary Provision of Teacher-Librarian Training Program." Gakko Toshokan (School Libraries), 1998, No. 571, p. 43.
7. Takayama, M. "Library Education in Japan." In Carroll, F. L. and Harvey, J. F. eds, International

Librarianship: Cooperation and Collaboration, Scarecrow, 2001, pp. 269-274.

8. Nihon Toshokan Kyokai (Japan Library Association). Nihon no Toshokann Johogaku Kyoiku (Education of Library and Information Science in Japan). 2004, p. 18 (Text in Japanese.)

Tableau 1 : Cours pour bibliothécaires, suivant l'ordonnance de 1996 du Ministère de l'Éducation, des sciences, des sports et de la culture

	Intitulé des enseignements	Crédits	Description
Cours obligatoires	Apprentissage tout au long de la vie	1	Thématiques de l'apprentissage tout au long de la vie et de l'éducation sociale
	Introduction aux bibliothèques	2	Explication et signification des bibliothèques ; les catégories de bibliothèques ; les fonctions, problématiques et évolutions des bibliothèques ; les politiques de bibliothèques ; les lois et règlements ; les relations entre les bibliothèques et organisations apparentées
	Le management des bibliothèques	1	La structure organisationnelle, l'administration des bibliothèques
	Les services de bibliothèque	2	La signification, les caractéristiques et les procédures des services de bibliothèques, en relation avec les besoins des usagers
	Les services d'information	2	Clarifier l'importance des services d'information dans les bibliothèques ; fournir une description générale des services d'information y compris les services de référence et de recherche d'information
	La pratique des services de référence	1	Accroître les compétences pratiques dans l'utilisation et le développement des matériaux de référence, et dans les réponses aux questions de référence
	Pratiques de la recherche d'information	1	Améliorer les compétences de recherche d'information
	Les documents de bibliothèques	1	Présentation des différents médias de bibliothèques, explication des processus de publication, de distribution, d'acquisition et des divers outils de sélection. Présentation des caractéristiques des nouveaux médias et de leur utilisation
	Les documents spécialisés	2	Présentation des caractéristiques de la documentation dans les domaines des sciences humaines et sociales, des sciences naturelles et de la technologie, afin d'expliquer la relation entre la documentation et la discipline
	L'organisation des ressources documentaires : enseignement théorique	1	Explication de la signification, des objectifs et des procédures de l'organisation des ressources documentaires d'une bibliothèque, mention des catalogues informatisés des bibliothèques
	L'organisation des ressources documentaires : enseignement pratique	2	Pratique de l'organisation des ressources documentaires
	Les services aux enfants	1	Donner une description générale d'un ensemble de services aux enfants, la gestion de la salle jeunesse et des collections pour la jeunesse. Mention des services pour les jeunes adultes
Cours optionnels	Histoire du livre et des bibliothèques	1	Expliquer l'histoire du livre, de l'imprimerie, de l'édition, et le développement des bibliothèques
	Conférence sur les documents spécialisés	1	Présentation de divers documents spécialisés, comme les publications officielles, les documents multimédias, et de leurs processus de production, distribution, évaluation, sélection et usages
	Conférence sur la communication	1	Explication et description des processus de communication actuels, avec un focus sur la communication interpersonnelle
	Conférence sur l'informatique documentaire	1	Explications sur les fonctions, types et utilisations de l'informatique documentaire
	Conférence spéciale sur les bibliothèques	1	Aborde diverses questions actuelles pour les bibliothèques

Tableau 2 : Cours pour les enseignants bibliothécaires, suivant l'ordonnance du MEXT de 1997

Intitulé du cours	Crédits	Description	Contenus
Administration des écoles, bibliothèques scolaires	2	Aperçu des bibliothèques scolaires, leur signification pédagogique, leur gestion	<ol style="list-style-type: none"> 1. Philosophie des bibliothèques scolaires, leurs signification pédagogique 2. Le développement des bibliothèques scolaires 3. L'administration des écoles, les bibliothèques scolaires 4. La gestion des bibliothèques scolaires 5. Le rôle et la formation des enseignants bibliothécaires 6. Sélection, gestion et fourniture des documents des bibliothèques scolaires
Organisation des médias dans les bibliothèques scolaires	2	Comprendre et maîtriser les compétences pratiques relatives aux médias des bibliothèques scolaires	<ol style="list-style-type: none"> 1. Types et caractéristiques des médias scolaires 2. Sélection et organisation des médias scolaires 3. Organisation des médias scolaires y compris la signification et les fonctions des systèmes de classification, la description du système décimal de classification japonais, la description des vedettes d'autorité, la signification et les fonctionnalités du catalogage, la description des règles de catalogage japonaises, et le catalogage informatisé 4. Les divers environnements d'apprentissage et l'organisation des bibliothèques scolaires
L'enseignement et les bibliothèques scolaires	2	Accroître la compréhension de l'emploi des médias dans les bibliothèques scolaires	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les cursus et les bibliothèques scolaires 2. Sélection des médias scolaires en fonction du niveau de l'élève 3. Apprentissage de la maîtrise des ressources documentaires 4. Usage pratique des ressources documentaires dans le processus d'apprentissage 5. Utilisation de la bibliothèque scolaire dans l'enseignement 6. Les services d'information, y compris les services de référence 7. Aide à l'utilisation par les enseignants des ressources documentaires
Lecture et développement humain	2	Comprendre les aspects philosophiques et pratiques de la lecture dans l'éducation, en relation avec le développement de l'élève	<ol style="list-style-type: none"> 1. La signification et les objectifs de la lecture 2. La lecture et le développement de l'esprit 3. Guider la lecture en fonction du niveau de l'élève 4. Types et usages des livres pour enfants 5. La pédagogie de la lecture 6. Collaboration avec les parents, la communauté et la bibliothèque publique
L'utilisation des médias	2	Comprendre les caractéristiques et les usages des divers médias dans les bibliothèques scolaires	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'Homme et la société de l'information avancée 2. Les caractéristiques et la sélection des médias d'information 3. Utilisation des médias audiovisuels 4. Utilisation d'ordinateurs, y compris les logiciels, les banques de données, les moteurs de recherche, la recherche sur internet 5. Les ressources documentaires de la bibliothèque scolaire et le copyright